

AVIS PUBLIC À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. En période de pandémie, il est possible que la séance soit tenue à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom.

Emplacements et nature des demandes :

Lot 4 033 095, rue Martin, zone « RU-610 » (6578-83-0474)

- Pour la largeur du lot de 21 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une largeur minimale de 50 mètres ;
- Pour la superficie du lot de 3 667 mètres carrés alors que la réglementation en vigueur exige une superficie minimale de 4 000 mètres carrés ;

141, rue du Val-des-Cols, zone « CH-208 » (6774-76-6479)

- Pour la marge latérale nord-est d'un agrandissement projeté du bâtiment principal de 1,5 mètre alors que la réglementation en vigueur exige une marge latérale minimale de 3 mètres ;

809, rue de New-Glasgow, zone « V-801 » (7577-42-0329)

- Pour l'empiètement du bâtiment accessoire projeté (garage détaché) dans la cour avant, soit à une distance de 12 mètres de l'emprise de rue alors que la réglementation en vigueur ne permet aucun empiètement d'un bâtiment accessoire dans la cour avant ;

385, rue Jean, zone « CH-212 » (6976-69-3837)

- Pour l'utilisation de deux revêtements extérieurs pour la toiture du bâtiment principal ainsi que pour la toiture du bâtiment accessoire (garage détaché) alors que la réglementation en vigueur permet l'utilisation d'un seul matériau ;

Le tout conformément au Règlement numéro 620, tel qu'amendé, intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes au plus tard jusqu'à 14 h le jour de la séance, par écrit à l'aide du formulaire informatique à l'adresse suivante :

<https://www.stesophie.ca/La-parole-aux-citoyens> ou par communication écrite adressée au nom du Conseil Municipal au 2199 boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 20^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).



France Charlebois
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe